

Allianz Habitation

L'assurance qui s'ajuste à vos besoins,
ni plus ni moins.

www.allianz.fr

Avec vous de A à Z

Allianz 



Allianz 
ASSUREUR OFFICIEL





La modularité d'Allianz Habitation, c'est entre autres des :

Garanties essentielles

Incendie, Tempête – Grêle – Neige, Dégâts des eaux, Attentats, Catastrophes naturelles et technologiques, Responsabilité civile...

Garanties optionnelles

Choisissez le niveau de couverture correspondant le mieux à vos attentes pour chacune des garanties :

Vol-Vandalisme	-	Vous ne souhaitez pas être assuré en vol-vandalisme	Vous voulez être couvert en vol-vandalisme pour les biens assurés dans le logement et les dépendances (caves, garages...)	Pour une meilleure couverture, vous souhaitez étendre la garantie au vol à l'extérieur de chez vous (Smartphone, MP3...)	+
Bris des Glaces ou d'autres biens	-	Vous ne souhaitez pas être assuré en bris des glaces ou d'autres biens	Vous voulez être couvert pour le bris de vitres et autres produits verriers (miroir, plaque vitrocéramique...)	Pour une meilleure couverture, vous souhaitez étendre la garantie au bris accidentel d'autres biens (appareil photo...)	+
Assistance	-	Vous ne souhaitez pas d'assistance	Vous voulez être assisté en cas d'urgence (sinistre, accident au domicile, perte de vos clés...)	Vous souhaitez bénéficier de l'assistance en cas d'urgence et de l'assistance famille (remplacement employé de maison...)	+

Besoins spécifiques



Dommages électriques



Solutions Panne (2 formules)



Protection juridique (2 formules)



Assistance Voyage



Installations extérieures



Piscine



Énergies renouvelables

Renforts



Remplacement à neuf



Remboursement d'emprunt



Pertes pécuniaires

Offres associées



Individuelle Scolaire



Équipements de Loisirs

L'ensemble des garanties et services présenté dans ce document s'exerce selon les clauses, conditions et limites du contrat Allianz Habitation.

Avec un réseau de 2 530 points de vente en France, Allianz est spécialiste de l'assurance habitation

Pour Allianz, la meilleure façon d'accompagner ses clients est d'être exigeant sur la qualité des services proposés.

Jour après jour, Allianz s'appuie sur l'expertise de ses 2 530 points de vente et de ses 11 000 collaborateurs pour offrir à ses clients des solutions innovantes et personnalisables, en accord avec leurs attentes.

Le Groupe Allianz dans le monde répond aux besoins de plus de 76 millions de clients dans environ 70 pays ; il est leader européen en assurance et services financiers.

Composez l'assurance habitation qui vous ressemble

Vous bénéficiez d'une assurance modulaire et personnalisée, qui s'adapte à votre logement, mais aussi à vos besoins et à votre budget.

Vous habitez seul, en couple ou en famille...

Vous êtes étudiant, jeune actif, mère au foyer, en poste depuis des années ou à la retraite...

Vous occupez un appartement ou une maison, avec ou sans jardin, dont vous êtes propriétaire ou locataire...

Vous possédez des équipements informatiques, une piscine, des installations de production d'énergie...

Nous assurons votre résidence principale ou secondaire selon votre profil, votre style de vie et vos attentes.

Une protection sur mesure adaptée à chaque membre de la famille.

Allianz France en quelques chiffres

11 000 collaborateurs

2 530 points de vente

2^e réseau français de par son nombre de points de vente

Plus de **2 000** Agents Généraux

2 600 Conseillers commerciaux

Plus de **1 200** Courtiers partenaires

Plus de **5** millions de clients...



Avec Allianz Habitation, assurez votre logement en toute sérénité !

Pour Allianz, la qualité des services est primordiale. Comprendre son contrat est essentiel pour mieux en appréhender les limites et ainsi faire le meilleur choix. C'est pourquoi Allianz s'efforce de bien distinguer dans la présentation de ses offres, les garanties incluses de celles qui ne le sont pas.

En composant l'assurance habitation qui vous ressemble, vous savez précisément ce à quoi vous avez droit et il n'y a jamais de mauvaises surprises.

En plus des garanties essentielles telles que incendie, dégâts des eaux ou responsabilité civile, vous bénéficiez de solutions entièrement sur mesure :

- Vous choisissez le niveau de couverture correspondant le mieux à vos attentes pour chacune des garanties **Vol-Vandalisme, Bris des glaces ou d'autres biens** et **Assistance**.
- Vous pouvez ajouter, en fonction de votre style de vie, les options répondant à vos **Besoins spécifiques**.
- Vous sélectionnez des **Renforts** de garanties et/ou des **Offres associées** à votre convenance.

Allianz Habitation vous permet d'ajuster votre contrat d'assurance à vos besoins et à votre budget.



Une assistance¹ et des services pour un accompagnement au quotidien

Vous bénéficiez par exemple de ces prestations :

Vous vous retrouvez à la porte de chez vous avec vos enfants.

Sur simple appel téléphonique, un professionnel est envoyé à votre domicile pour ouvrir la porte.

Votre enfant est malade et aucun proche n'est disponible pour rester avec lui ?

Nous organisons et prenons en charge sa garde².

Votre nounou met fin à son contrat sans préavis ?

Nous recherchons une remplaçante³ dans les meilleurs délais.

Vous avez besoin de renseignements pour rédiger un contrat de travail, payer votre employé en CESU...

Un service d'information est à vos côtés pour répondre à vos questions sur l'emploi de personnes à domicile : droit du travail, rémunération, déclaration fiscale...

Vous allez déménager ?

Allianz vous simplifie la vie :

- aide dans vos démarches administratives et lors de l'état des lieux,
- mise en relation avec des déménageurs⁴,
- mise à disposition d'une aide-ménagère pour le nettoyage de votre ancien ou nouveau logement⁵...

1. Sous réserve de choisir le niveau de garantie ou de prestation correspondant.

2. Enfant de moins de 15 ans et immobilisé plus de 2 jours.

3. Le coût de la prestation reste à votre charge.

4. Le coût du déménagement reste à votre charge ainsi que l'assurance qui couvre vos biens pendant le déménagement.

5. Sous réserve d'un délai de prévenance de 72 heures et pour un maximum de 10 heures pouvant être réparties sur 1 semaine.

Des garanties pour votre mobilier et vos appareils électriques



À la suite d'un dégât des eaux, votre canapé est endommagé ?

En choisissant le Renfort **Remplacement à neuf**, vous pouvez le remplacer par un canapé neuf équivalent.

Avec cette garantie, vos biens sont remboursés en cas de sinistre¹ par des biens neufs, de nature, de qualité, de performance et de caractéristiques identiques.

Aucun abattement de vétusté ne sera appliqué, quelle que soit la date d'achat de vos biens.

Est pris en charge en Remplacement à neuf, le contenu de votre habitation, à savoir : les meubles, vêtements, matériels audiovisuels, appareils ménagers... Les installations et aménagements immobiliers intérieurs, les moteurs et les autres installations électriques situés à l'extérieur des bâtiments, les antennes et paraboles sont également concernés.



Après un violent orage, votre téléviseur ne fonctionne plus ?

Avec l'option **Dommages électriques**, il est assuré.

Cette garantie couvre les dommages causés par l'action de l'électricité ou par la foudre :

- aux appareils électriques et/ou électroniques de moins de 10 ans d'âge situés à l'intérieur de votre habitation,
- aux moteurs et autres installations électriques âgés de moins de 10 ans situés à l'extérieur (ex : portail, stores, climatisation...) dont vous êtes propriétaire.

Vous êtes également garanti pour la perte des denrées alimentaires entreposées dans un congélateur et/ou réfrigérateur, due à l'arrêt accidentel de la production du froid.



Votre lave-linge tombe en panne ?

Avec l'option **Solution Panne²** nous organisons et prenons en charge sa réparation ou s'il est irréparable, son remplacement par un appareil répertorié en classe A au minimum (efficacité énergétique).

Savourez votre confort au quotidien, vos équipements électroménagers/TV/hi-fi/vidéo sont dépannés.

Ce que garantit la « Solution Panne » :

La panne ou le dysfonctionnement des appareils de moins de 5 ans des gammes « **Blanc** » (électroménager) et « **Brun** » (audio et vidéo) équipant l'habitation assurée.

Les biens couverts :

Au titre de la gamme « **Blanc** » :

- lave-linge, lave-linge séchant, sèche-linge, lave-vaisselle,
- réfrigérateur (avec ou sans congélateur), réfrigérateur « américain », congélateur, cave à vin,
- table de cuisson (gaz, électrique, mixte, vitrocéramique, induction, four, micro-ondes, hotte aspirante de cuisine (tous types), cuisinières.

Au titre de la gamme « **Brun** » :

- téléviseurs (LCD, LED ou Plasma), TV combi (lecteur et/ou enregistreur DVD),
- hi-fi, home cinéma,
- DVD et DVD/R, lecteurs ou enregistreurs Blu-ray.

Votre ordinateur vous est indispensable ? Que faire s'il tombe en panne ?

Grâce à l'option **Solution Panne Plus²** vous êtes dépanné pour vos ordinateurs, qu'ils soient fixes ou portables, y compris votre tablette !

Ce que garantit la « Solution Panne Plus », en plus de la « Solution Panne » :

La panne ou le dysfonctionnement des appareils de moins de 3 ans de la gamme « **Gris** ».

Les biens couverts :

Au titre de la gamme « **Gris** » :

- ordinateurs fixes et portables, y compris les tablettes tactiles et les lecteurs électroniques avec écran de 8 pouces minimum (hors claviers, souris, imprimantes et périphériques), situés :
 - dans l'habitation assurée pour les ordinateurs fixes,
 - en France ou à Monaco pour les ordinateurs portables et tablettes.

1. En cas de sinistre couvert au titre d'une garantie ou d'une option que vous avez souscrite.

2. Sous réserve de choisir l'option Dommages électriques et le Renfort Remplacement à neuf.

Des garanties étendues pour vos biens à l'extérieur des locaux assurés



Vous sortez toujours avec votre Smartphone, et s'il était volé ?

Pas de panique ! S'il est **volé en dehors de chez vous**¹, vous êtes couvert.

Proche de vous et parce que la vie bouge, Allianz vous propose de protéger vos biens personnels contre le vol, dès les premiers pas hors de votre domicile : une seule garantie pour les objets nomades de toute la famille².

Vous êtes également couvert si on vous dérobe vos bagages, votre matériel de sport, votre tablette, votre lecteur MP3...

Bougez ! Vivez ! Les objets qui vous accompagnent en dehors de chez vous sont assurés.

Bousculé dans la rue, votre appareil photo vous a échappé des mains ?

Il est assuré en cas de **casse accidentelle**¹.

Nous garantissons les dommages matériels subis par vos biens résultant d'une chute ou d'un choc avec un autre objet à l'intérieur de votre habitation, comme à l'extérieur, y compris en cas de transport.

Vous avez acheté du mobilier de jardin, peut-il être garanti ?

Oui, il est couvert en cas de vandalisme, d'incendie, de catastrophe naturelle... grâce à l'option **Installations extérieures**.

Vous êtes assuré contre les dommages matériels causés à votre mobilier de jardin, votre spa, jacuzzi ou sauna et ses accessoires, votre court de tennis et ses clôtures, vos arbres, votre serre ou pergola, votre motoculteur auto-porté ou encore votre micro-tracteur de jardin...

En cas de fuite accidentelle sur vos canalisations d'eau³ sont pris en charge :

- les frais de recherche de la fuite et les frais de remise en état consécutifs,
- les frais de réparation de vos canalisations,
- la perte d'eau consécutive dès lors qu'elle entraîne une surconsommation au moins égale à 33 % du volume d'eau facturé l'année précédente, pour la même période.



Vous avez une piscine dans votre jardin ?

Pensez à la protéger grâce à l'option **Piscine**...
Cette garantie couvre les dommages matériels (incendie, tempête, vandalisme...) causés à votre piscine et ce qui l'entoure.



Vous découvrez votre bicyclette renversée et abîmée sur le trottoir ?

En choisissant l'offre associée **Équipements de Loisirs**, elle sera garantie en tous lieux, qu'elle soit détruite, volée...

Peuvent également être couverts⁴ :

- matériel de camping, cave à vin, informatique domestique (ordinateur, scanner...), bagages, instruments de musique ou armes.



Besoin d'assurer vos panneaux photovoltaïques ?

Pour répondre à ce besoin spécifique, choisissez l'option **Énergies renouvelables**.

Sont assurés :

- les installations extérieures de climatisation, de ventilation, de géothermie et d'aérothermie,
- les panneaux solaires (y compris photovoltaïques) fixés au bâtiment ou au sol,
- les éoliennes.

1. Sous réserve de choisir le niveau de garantie ou de prestation correspondant.
2. Personnes vivant sous le même toit.
3. Privatives enterrées à l'extérieur de votre habitation.
4. Couverture en tous lieux sauf cave à vin située au lieu d'habitation.

Des garanties pour vous et vos proches



Votre enfant rentre à l'école pour la première fois ?

Protégez-le tant au sein de son école qu'à l'extérieur pour ses activités extra-scolaires grâce à l'offre associée **Individuelle Scolaire**.

Que vous ayez un « enfant en bas âge », un « junior » ou un « étudiant », les conséquences corporelles d'un accident qu'il subirait dans les circonstances de sa vie privée, scolaire, parascolaire ou estudiantine (y compris les stages rémunérés, les travaux de vacances et les trajets correspondants) sont pris en charge.

Cette garantie s'exerce dans le monde entier.



Vous aimez voyager, découvrir le monde ?

Partez en toute tranquillité grâce à l'option **Assistance Voyage** ! Vous êtes assisté en cas de maladie ou d'accident corporel en voyage pour des séjours de moins de 90 jours. Nous prenons en charge notamment votre rapatriement où que vous soyez, vos frais médicaux d'urgence¹ engagés à l'étranger...



Vous rencontrez un litige avec votre employeur, votre médecin, la nounou de votre enfant, l'administration... ?

Avec l'option **Protection juridique**, vous êtes couvert pour les litiges :

- liés à votre logement (formule 1) : problèmes avec votre déménageur, troubles de voisinage...
- de la vie courante et de votre vie professionnelle (formule 2).

En cas de litige nous vous apportons une aide juridique et une assistance judiciaire.

Quelle que soit la formule choisie, nous vous accompagnons pour faire valoir vos droits et prenons en charge tout ou partie des frais et honoraires d'avocat.





Des garanties pour votre sécurité financière



Vous ne pouvez plus habiter dans votre logement financé par un crédit à la suite d'un sinistre garanti ?

Vos mensualités de remboursement sont prises en charge pendant le temps² nécessaire à la remise en état de votre habitation en choisissant le Renfort Remboursement d'emprunt.



Si vous prenez le Renfort Pertes pécuniaires, vos pertes annexes en cas de sinistre garanti sont prises en charge : honoraires des décorateurs, des bureaux d'études, de l'expert que vous avez désigné pour estimer vos biens sinistrés...

1. Les remboursements sont limités à 7 600 euros TTC par événement couvert.
2. Dans la limite de 12 mois et pour un maximum de 16 000 euros.

Nos garanties vous ressemblent et ça change tout pour vous

Avec Allianz Habitation, vous bénéficiez de garanties qui s'ajustent à votre profil et à vos attentes spécifiques, que vous soyez une famille, un étudiant, une personne soucieuse de l'environnement, un propriétaire investisseur...



Familles

Parce que votre logement est unique, votre priorité est de bien assurer le lieu de vie de votre famille...

Vous avez besoin de voir grand pour votre logement, nous avons les idées larges pour vos garanties.

En plus des garanties essentielles telles que incendie, dégâts des eaux ou responsabilité civile, vous bénéficiez de solutions sur mesure.

Par exemple :

En choisissant la garantie **Assistance**¹,

- nous organisons et prenons en charge la garde² de votre enfant s'il est malade et qu'aucun proche ne peut rester avec lui,
- nous recherchons une solution pour remplacer³ votre nounou indisponible,
- en cas de déménagement, nous vous aidons dans vos démarches administratives, dans la recherche de déménageurs⁴ et nous mettons à votre disposition une aide-ménagère pour le nettoyage de votre ancien ou nouveau logement⁵.



En prenant l'offre associée **Individuelle Scolaire**, vous protégez votre enfant tant au sein de son école qu'à l'extérieur pour ses activités extra-scolaires.



Avec l'option **Protection juridique**, vous êtes couvert pour les litiges :

- liés à votre logement (formule 1) : problèmes avec votre déménageur, troubles de voisinage...
- de la vie courante et de votre vie professionnelle (formule 2) : litige avec votre médecin, votre nounou, votre femme de ménage, votre employeur, l'administration...

1. Sous réserve de choisir le niveau de garantie ou de prestation correspondant.

2. Enfant de moins de 15 ans et immobilisé plus de 2 jours.

3. Le coût de la prestation reste à votre charge.

4. Le coût du déménagement reste à votre charge ainsi que l'assurance qui couvre vos biens pendant le déménagement.

5. Sous réserve d'un délai de prévenance de 72 heures et pour un maximum de 10 heures pouvant être réparties sur 1 semaine.



Étudiants

Parce que chaque étudiant est différent, nous vous proposons des solutions d'assurance répondant à vos besoins.

Parce que chaque étudiant est différent...
Non aux formules packagées !

En plus des garanties essentielles telles que incendie, dégâts des eaux, assistance ou responsabilité civile, nous vous proposons des solutions qui vous ressemblent.

Par exemple :

Vous sortez toujours avec votre Smartphone, et s'il était volé ?

Pas de panique ! Il est assuré en cas de **Vol en dehors de chez vous**¹. Vous êtes également garanti si on vous dérobe votre matériel de sport, de loisirs...



**Votre ordinateur vous est indispensable ?
Que faire s'il tombe en panne ?**

Avec l'option **Solution Panne Plus**², nous organisons et prenons en charge ses frais de réparation, ou s'il est irréparable, son remplacement, qu'il soit fixe ou portable. Sont également garantis, votre tablette, votre matériel hi-fi ou vidéo...



Vous aimez voyager, découvrir le monde ?

Partez en toute tranquillité ! Grâce à l'option **Assistance Voyage**, nous prenons en charge notamment votre rapatriement où que vous soyez, vos frais médicaux d'urgence³ engagés à l'étranger...

+ Allianz :

Vous bénéficiez d'un **tarif préférentiel**⁴ en tant qu'enfant d'assuré Allianz !

1. Sous réserve de choisir le niveau de garantie correspondant.

2. Sous réserve de choisir l'option Dommages électriques et le Renfort Remplacement à neuf.

3. Les remboursements sont limités à 7 600 euros TTC par événement couvert.

4. Soumis à conditions.



Énergies renouvelables

Nous vous accompagnons dans vos choix « développement durable ».

Parce que vous avez des besoins spécifiques **Énergies renouvelables**, nous vous proposons des garanties et services adaptés.



Vous possédez des installations de production d'énergie ?

Énergies renouvelables : le bon geste pour contribuer au développement durable.

Grâce à cette option, vous bénéficiez des garanties nécessaires pour couvrir les panneaux photovoltaïques sur votre toit, votre pompe à chaleur, l'éolienne dans votre jardin...

Nous garantissons par exemple :

- les dommages matériels causés par l'incendie, les actes de vandalisme, la tempête, sur vos installations extérieures de production d'énergie...
- le vol des installations extérieures de climatisation, pompes à chaleur...
- la casse accidentelle des capteurs solaires.

Vous cherchez à réaliser des économies ?

Bénéficiez de nombreuses solutions avec la garantie **Assistance**¹ :

- renseignements téléphoniques liés, entre autres, aux économies d'énergie,
- mise en relation avec des artisans spécialisés,
- vérification du rapport qualité/prix de vos devis de travaux,
- organisation et participation aux frais du diagnostic de performance énergétique obligatoire si vous êtes propriétaire².



Investisseurs

Parce que votre bien vous est cher...

Vous avez investi dans un appartement ou un loft que vous louez ? Le contrat **Allianz Habitation « Spécial Investisseur »** est fait pour vous : il protège efficacement votre bien immobilier, et répond à vos attentes d'investisseur.

En plus des garanties essentielles telles que incendie, dégâts des eaux, vol, bris des glaces ou responsabilité civile, nous avons conçu pour vous, des solutions sur mesure adaptées à vos besoins spécifiques.

Par exemple :

En choisissant la garantie Assistance, vous bénéficiez de nombreuses solutions :

- **face aux problèmes du quotidien** : organisation et prise en charge du déplacement et de la main d'œuvre d'un réparateur en cas de panne de vos installations électriques, de chauffage, de plomberie, renseignements téléphoniques sur la fiscalité, les impôts, les successions, la gestion de votre bien immobilier...
- **en cas de sinistre affectant votre appartement (ou loft)** : gardiennage, nettoyage par une entreprise spécialisée, organisation et prise en charge de votre retour prématuré si vous êtes en déplacement...



Votre locataire ne vous paie pas son loyer ?

Avec l'option **Protection juridique**, nous vous accompagnons pour faire valoir vos droits et prenons en charge tout ou partie des frais d'avocat, d'expert, d'huissier, afin de vous aider à récupérer les loyers impayés.



Votre bien immobilier, financé par un crédit, est devenu inhabitable à la suite d'un sinistre garanti ?

En choisissant le Renfort **Remboursement d'emprunt**, vos mensualités de remboursement sont prises en charge pendant le temps nécessaire à la remise en état de votre appartement¹.

+ Allianz :

Votre appartement est rendu temporairement inhabitable par votre locataire à la suite d'un sinistre garanti ?

Nous vous apportons une sécurité financière en cas de sinistre et vous remboursons jusqu'à 1 an de loyers pour les versements dont vous avez été privé.

1. Dans la limite de 12 mois et pour un maximum de 16 000 euros.

Avec Mon assistance mobile, bénéficiez de tout un panel de services et d'assistance depuis votre Smartphone



Pour bénéficier de Mon assistance mobile, inscrivez-vous gratuitement dans l'Espace Client du site www.allianz.fr.

Vous accéderez, via cette application téléphonique, à des services qui vous simplifieront la vie.

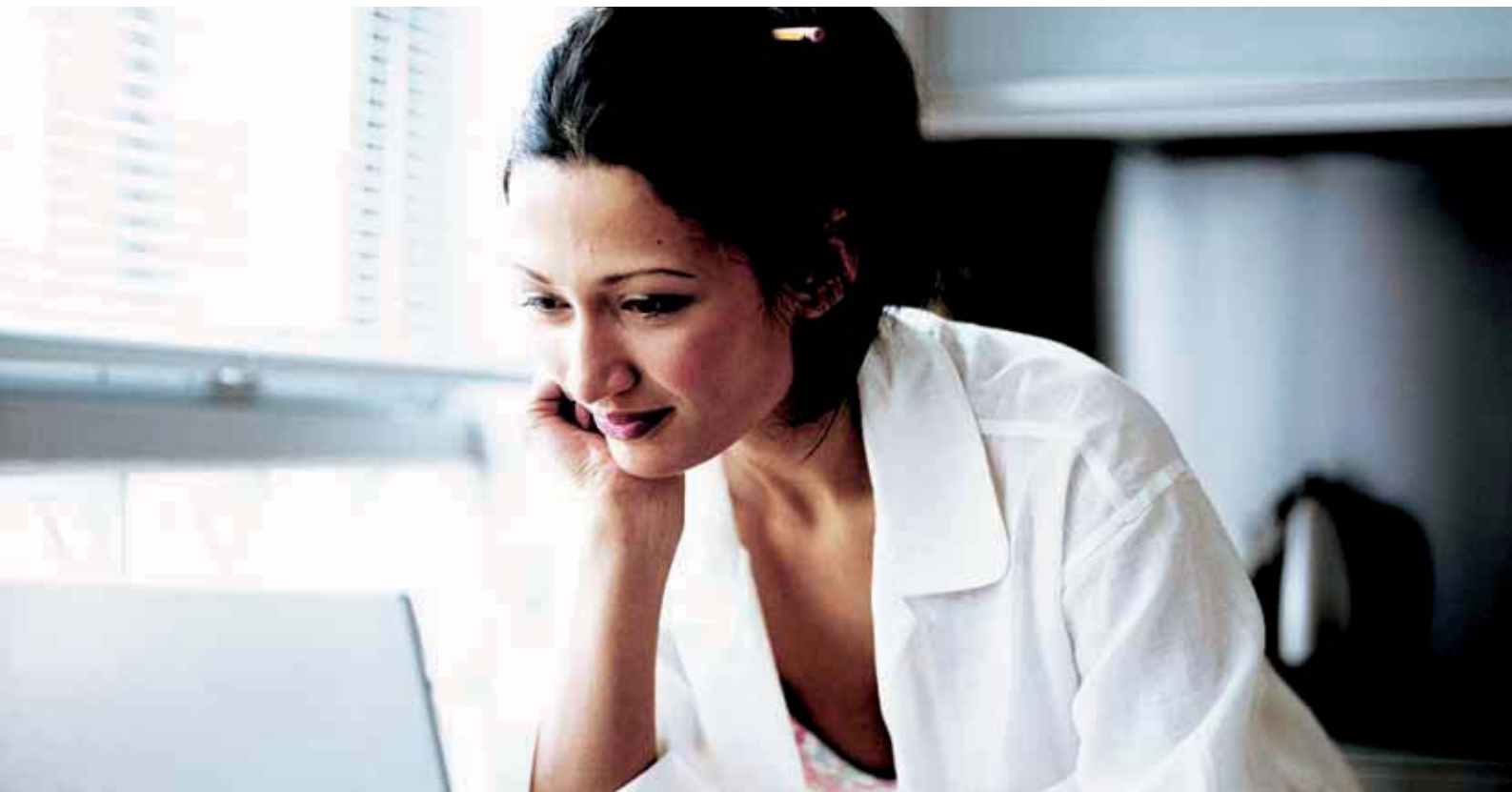
Des services pour tous :

- pour trouver le parking, la station-service, le commissariat ou la pharmacie les plus proches,
- pour accéder aux numéros d'urgence.

Des services spécifiques¹ pour votre logement si celui-ci est assuré chez Allianz :

- dépannage plombier ou serrurier,
- demande de gardiennage de votre logement en cas de sinistre,
- hébergement après un sinistre,
- et déclaration de sinistre depuis votre iPhone.

En cas de demande d'assistance, un simple clic et vous êtes rappelé en moins de 5 minutes !



Espace Client Allianz.fr à utiliser sans modération !

Vous consultez en ligne :

- vos contrats (caractéristiques, garanties, options, risque assuré, franchise...),
- la liste des sinistres déclarés sur les 3 dernières années (date de survenance du sinistre, contrat concerné),
- l'état d'avancement de votre dossier sinistre¹.

Si vous n'êtes pas encore inscrit à l'Espace Client, cliquez sur le lien 'S'inscrire' sur la page d'accueil du site www.allianz.fr et laissez-vous guider !

1. Soumis à conditions.

Allianz Habitation en bref...

Parce que votre logement est unique, que son contenu évolue, que vous et votre famille êtes différents de vos voisins, que vos attentes ne sont pas celles d'hier, notre offre a été conçue pour s'adapter à vos besoins ; ceux d'aujourd'hui comme ceux de demain.

Les + Allianz :

Le choix : de nombreuses garanties pour composer votre contrat selon vos besoins et votre profil.

La lisibilité : vous savez clairement ce pour quoi vous êtes assuré.

Le prix : des garanties sur mesure pour payer le juste prix.

La tranquillité d'esprit : de nombreux services au choix pour un accompagnement au quotidien.

La proximité : un interlocuteur Allianz proche de chez vous est à votre disposition pour vous conseiller.

Mon assistance mobile : tout un panel de services depuis votre Smartphone¹.



L'Espace Client Allianz.fr : un outil simple et pratique pour consulter vos contrats et suivre vos sinistres en ligne.

Une mensualisation gratuite de vos cotisations.

Vous allez déménager ? Votre ancien et votre nouveau domicile sont assurés conjointement² pendant 60 jours.



Pour de plus amples renseignements, votre interlocuteur Allianz est à votre disposition.



Allianz IARD

Entreprise régie par le Code des assurances.
Société anonyme au capital de 938 787 416 euros.
Siège social : 87 rue de Richelieu 75002 Paris.
542 110 291 R.C.S. Paris.

www.allianz.fr



Protexia France

Entreprise régie par le Code des assurances.
Société anonyme au capital de 1 895 248 euros.
Siège social : 9 boulevard des Italiens 75002 Paris.
382 276 624 R.C.S. Paris

www.protexia.fr



Mondial Assistance France

Les prestations de la convention souscrite par Allianz IARD auprès de AGA International (SA au capital de 17 287 285,00 euros – 519 490 080 RCS Paris – Société régie par le Code des assurances – 37 rue Taitbout – 75009 Paris) sont mises en œuvre par Mondial Assistance France (S.A.S. au capital de 7 584 076,86 euros – 490 381 753 RCS Paris – 54 rue de Londres 75008 Paris – Société de courtage d'assurances – ORIAS 07 026 669).

www.mondial-assistance.fr

